

Contrat de saillie

Chexter de Bennes, PFS

VENDEUR

Anne Loretz

06 08 62 63 13

loretzanne@hotmail.com

ACHETEUR

Société :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel :

Mail :

JUMENT

Nom : N° Sire :

Transfert d'embryon : oui / non

CONDITIONS

1/ La jument sera inséminée en IAC dans le centre agréé :
où seront envoyées les doses sur demande.

2/ Le prix de la saillie : 130€ TTC à la réservation + 350€ TTC à poulain vivant

Le prix de la saillie en **Insémination Artificielle Congelée (IAC)** comprend l'utilisation de la semence congelée pour la jument citée ci-dessus, qu'elle soit inséminée sur place ou récupérée au centre de récolte.

La réservation est effective au retour du présent contrat signé, accompagné des 2 chèques à l'ordre de : **Anne Loretz**

Un chèque pour les frais techniques + transport - encaissable à la réservation

Un chèque pour le solde de la saillie - encaissable poulain vivant 48h

3/ L'acheteur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'I.F.C.E. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque, soit 48h après la naissance. En cas de décès ou d'avortement, ce chèque sera restitué

SIGNATURES

Vendeur :

Acheteur

(précédée de la mention lu et approuvé)